



Chariot de complaisance et demande effacement casier judiciaire

Par **Bina Sabrina**, le **04/10/2016 à 16:40**

Bonjour,

J'ai 19 ans . Je suis actuellement en fac de droit en L1 , j'ai travaillé l'été en tant que hôtesse de caisse , j'ai fais ce qu'on appelle dans le jargon " un caddie de complaisance " d'une valeur de 300€ . Un autre caddie voulais passer mais je l'ai refusé d'une valeur de 600€ . L'enseigne a décidé de porter plainte car j'ai été prise en flagrant délit ! Je suis allée en garde a vue .. et là je suis en attente de jugement qui va bientôt avoir lieu ...

première question : Qu'est ce que je risque ? Et est ce que je peux éviter une peine ?

Deuxième question : Si j'ai du sursis ou autre , cela entraînera t il automatiquement une mention sur mon casier ? Si oui est ce que ça s'effacera automatiquement au bout de 3 ans ?

Et si je fais une demande lors de mon jugement ait je une chance que le juge accepte ?

Sachant que j'ai de bonnes raisons la première est que je suis en fac de droit et l'idée d'avoir une mention sur mon casier me perturberait pour poursuivre les études car je n'aurais pas la conscience tranquille . et la seconde est que plus tard je compte intégrer la fonction publique (école de magistrature ou inspecteur des douanes)

Je tiens a préciser que c'est ma première bêtise que ni maintenant étant majeur ni avant quand j'étais mineure je n'ai fais une bêtise .

Merci de vos réponses

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **04/10/2016 à 19:18**

Bonjour,

Si vous n'avez pas de casier, la peine sera un avertissement, au pire prison avec sursis.

Il faut demander à l'audience et plaider l'absence d'inscription au B2, avec pièces à l'appuie.

Si elle est refusée il faudra faire les démarches ultérieurement.

Après cette peine ne perturbera pas vos études et une demande d'effacement est toujours possible si besoin...

Cordialement

Par **Bina Sabrina**, le **04/10/2016 à 20:03**

Bonjour ,

Les avertissements sont ils mentionnes dans le B2 ?

Et si lors de l'audience le juge refuse la demande , suis je sur que plus tard on me l'accepte ?

J'en aurais besoin je compte intégrer l'ENM (École National de Magistraure) et je ne veux pas " galere " plus tard à faire des demandes attendre et du coup ne rien faire pendant ce temps ..

Merci de votre réponse

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **04/10/2016 à 20:13**

Bonjour,

La peine prononcée par un tribunal correctionnel sera inscrite au B2

S'il y a composition pénale non.

La non inscription au B2 demandée en audience ne sera pas automatique du tout, ni l'effacement du B2 sur requête.

Après il y a la réhabilitation légale qui efface le B2, le délai dépend de la peine.

Il faut déjà tenter la demande de non inscription au B2 à l'audience correctionnelle, vous verrez ensuite...

Cordialement

Par **Bina Sabrina**, le **04/10/2016 à 20:25**

Bonjour ,

J'espère alors que le juge va me relaxer au moins il n'y aura rien ..

Merci de vos réponses

Cordialement

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **04/10/2016 à 20:27**

Il est toujours délicat de plaider une relaxe et un subsidiaire tel que la non inscription au B2...

Si vous pensez avoir des chances de relaxe, prenez un avocat, consultez le dossier...

Bonne chance

Par **PerrinMathieu**, le **26/06/2017 à 10:41**

Bonjour Sabrina,

On a tous fait des choses que l'on regrette dans notre vie, et ces erreurs ne devraient pas nous poursuivre toute notre vie. Heureusement, la loi française a prévu quelques astuces pour éviter d'être pénalisé ad vitam æternam.

On peut demander un effacement du casier judiciaire B2, et tu ne seras plus embêtée si ta demande est acceptée. Tu trouveras plus de détails sur www.effacement-casier-judiciaire.fr dont le but est de te renseigner uniquement. Après ça, libre à toi de contacter un avocat de ton choix ou d'entreprendre cette démarche toi-même. Moi j'ai pris un avocat et il a pu obtenir l'effacement de mon B2 ce qui m'a permis de trouver un travail.

Courage

Par **Visiteur**, le **26/06/2017 à 11:26**

je pense que depuis Octobre 2016, Sabrina a eu ses réponses... et que son affaire est terminée.